

Inscription à l'EPS 2024

1 Vérification des critères d'admission

Veillez vérifier votre profil de compétences à l'aide des critères d'admission ci-dessous, selon le chiffre 3.31 du Règlement d'examen.

Est admis qui :

- possède un brevet de policier/policière ou un titre équivalent ou est autorisé à porter le titre de policier/policière en vertu des dispositions transitoires du Règlement de l'Examen professionnel de policier/policière ;
- atteste 5 ans d'expérience professionnelle à plein temps ou de pratique équivalente ;
- a suivi 40 jours de formation continue (modules obligatoires et à choix selon l'annexe au Règlement d'examen ou formation continue équivalente) ;
- remet un travail de diplôme.

1.1 Modules obligatoires et modules à choix

Règlement d'examen, chiffre 5.32

Profil conduite		Profil spécialistes		Profil formateurs	
Description	Jours	Description	Jours	Description	Jours
Modules obligatoires	30	Modules obligatoires	18	Modules obligatoires	28
Module de préparation	2	Module de préparation	2	Module de préparation	2
Cours de conduite I (CCI)	12	Cours de conduite I (CCI)	12	Cours de conduite I (CCI)	12
Cours de conduite II (CCII)	12	Animer des sessions de formation pour adultes / FFA-BF-M1 - UF 1	4	Animer des sessions de formation pour adultes / Module FFA-BF-M1	14
Animer des sessions de formation pour adultes / FFA-BF-M1 - UF 1	4				
Modules à choix	10	Modules à choix	22	Modules à choix	12
Selon liste des modules à choix	10	Selon liste des modules à choix	22	Selon liste des modules à choix	12
Total	40	Total	40	Total	40

Si vous ne remplissez pas les conditions d'admission mais avez suivi des formations équivalentes, veuillez nous remettre votre dossier, qui sera examiné par la Commission d'assurance qualité EPS (CAQ EPS), seule habilitée à valider une procédure d'équivalence.

2 Déclaration de votre profil de compétences

Dans tous les cas, votre corps de police doit valider votre profil de compétences au moyen du formulaire officiel et le faire parvenir au Centre de coordination des examens. Le formulaire est téléchargeable sur le site de l'ISP. La déclaration doit indiquer que vous répondez aux critères d'admission.

2.1 Equivalence d'un profil de compétences sur dossier

Si vous ne répondez pas aux critères d'admission, la CAQ EPS étudiera l'équivalence de vos formations. Dans ce cas, il est nécessaire de détailler votre profil et de joindre toutes les copies des diplômes. Les 40 jours de formation continue requis sont un critère obligatoire dont l'attestation est indispensable.

La CAQ EPS évaluera vos compétences dans les domaines spécifiques de la conduite, de la formation ainsi que les connaissances policières. Si la déclaration ne se réfère pas à ces trois domaines, l'équivalence ne pourra pas être établie. Veuillez fournir des copies de tous vos diplômes et des attestations de travail.

Le/la responsable de formation de votre corps de police devra confirmer, par sa signature, l'exactitude de la déclaration.

Le Centre de coordination de l'OrTra Police est à votre disposition pour toute question complémentaire (examens@edupolice.ch).

3 Modules obligatoires

Les modules obligatoires sont publiés sur Edupolice ; le module en français se déroulera au Centre de formation des CFF au Löwenberg.

Cours	N° du cours	Début		Fin	
4	9.02.002.01.f	05.03.2024	09 h 30	06.03.2024	12 h 00

4 Inscription

L'inscription se fait électroniquement par le/la responsable de formation de votre corps jusqu'au **17.11.2023**.

La déclaration concernant votre profil de compétences doit être remise au Centre de coordination de l'OrTra Police jusqu'au 30.11.2023.

Toutes les données personnelles requises dans la déclaration sont à compléter. Elles sont utilisées à des fins administratives et pour commander le diplôme auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

5 Décision sur l'admission

La CAQ EPS décidera, lors de sa séance du 07.12.2023, de l'admission au module obligatoire et à l'Examen professionnel supérieur.

6 Informations

Pour toute information, veuillez-vous adresser à :

Institut Suisse de Police
Centre de coordination de l'OrTra Police
Avenue du Vignoble 3
2000 Neuchâtel

Tél. 032 723 81 00

examens@edupolice.ch

